



CLUB FRANÇAIS DU SAINT-BERNARD ET DU DOGUE DU TIBET

CHARTRE D'ÉLEVAGE

1 : Etre adhérent au Club Français du Saint-Bernard et du Dogue du Tibet depuis **deux ans minimum** et à jour de sa cotisation annuelle.

Suivre la formation sur la race élevée (Saint Bernard / Dogue du Tibet) proposée par le club de race. Tout engagement à la charte d'élevage fera l'objet d'une demande au club et sera examinée en comité, l'éleveur qui se retire de la charte devra attendre un délai de 5 ans avant de prétendre à sa réintégration.

2 : **Élever dans le respect du standard de la race concernée et du bien-être animal (ordonnance 2015-1243 du 7 octobre 2015 relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie- en vigueur à ce jour),** se conformer et respecter les recommandations de la commission d'élevage du CFSBDT, des règlements d'élevage de la S.C.C. de la F.C.I., ainsi que des règlements administratifs et la législation en vigueur sur l'élevage et la détention d'animaux domestiques.

3 : Il est de la responsabilité du naisseur d'élever dans des conditions correctes et adaptées à nos races.

4 : Respecter les dispositions légales de cession des chiots.
(Ne céder les chiots qu'à partir de 8 semaines, fournir un certificat de bonne santé, une notice d'élevage et **le Livret Chiot édité par le CFSBDT.**

5 : Il est conseillé à l'éleveur de s'assurer dans la mesure du possible que l'acquéreur du chiot sait à quoi il s'engage et présente le profil d'un bon maître.
Ne pas importer et/ou acheter des chiens dans le but de les revendre.

6 : Ne faire reproduire les lices qu'à partir de 18 mois et en parfaite santé.
S'abstenir de faire reproduire en toute connaissance de cause un géniteur, mâle ou femelle, qui serait atteint d'une tare connue par l'éleveur. Les lices ne reproduiront plus en cas de faiblesse ou d'affections ni dès que les premiers signes de vieillesse apparaissent.

7 : Faire lire les radios de dépistage de la dysplasie des hanches et des coudes des géniteurs par le lecteur officiel du club et n'utiliser que les degrés A - B ou C, pour les hanches et les degrés 0 – SL ou 1, pour les coudes. Les géniteurs doivent être également identifiés ADN **& les résultats enregistrés à la S.C.C.**

Pour les signataires de la charte résidant à l'étranger, il s'engage à fournir les résultats des radios de dépistage de la dysplasie des coudes et hanches ainsi que des autres tests en vigueur dans leur pays respectif. En cas d'apport de courant de sang de l'étranger, les étalons/lices doivent fournir le résultat officiel certifié par le pays d'origine des résultats de la dysplasie des hanches et des coudes à minima. Les résultats devront être transmis pour intégration dans LOF-Sélect de la Société Centrale Canine

8 : À justifier que les reproducteurs sont parfaitement inscrits au Livre des Origines Françaises ou étrangères et ont été choisis dans le but de l'amélioration de l'élevage.
Tous les chiots produits doivent être inscrits au LOF.

9 : Proposer un arrangement amiable avec l'acquéreur d'un chiot en cas de litige justifié, conformément aux articles en vigueur du code rural.

10 : Etre à l'écoute des acquéreurs pour assurer un suivi régulier nécessaire au bon développement du chiot. **Transmettre au club les adresses courriels de vos acquéreurs pour qu'ils reçoivent la revue numérique pendant un an.**

11 : Participer à la vie du Club :

-Présenter ses géniteurs **& ou descendants** aux manifestations du club : **Nationale d'élevage Régionale d'élevage, au minimum une fois chaque année.**

-Respecter les organisateurs, les juges et les jugements qui sont sans appel dès que prononcés.

-Avoir une attitude correcte et courtoise, ne pas dénigrer les autres éleveurs et le club de race dans le respect d'une bonne entente, mais signaler par écrit les problèmes rencontrés.

L'éleveur signataire s'engage par ses actions et ses paroles à soutenir le club de race.

12 : En cas de constatation ou de réclamation justifiée et circonstanciée concernant un manquement aux obligations contenues dans cette Charte et après enquête d'usage, la Commission d'Élevage soumettra le dossier au Comité. Ce dernier se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement de la charte le signataire concerné.

En cas d'exclusion il devra cesser immédiatement d'en faire mention sur toute publicité de toute nature.

13 : Le CFSBDT ne pourra en aucun cas être tenu juridiquement responsable, à quelque niveau que ce soit, des agissements des signataires de la Charte, dans le cadre ou en dehors de leurs activités d'éleveurs.

14 : L'engagement de l'Éleveur prend effet après l'approbation par le Comité. Son renouvellement est fait par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties.

La présente charte annule et remplace celle de novembre 2014



Présentation du demandeur et de son élevage

Nom- Prénom :

Adresse :

Numéro de Téléphone :

Courriel :

Numéro Adhérent au C.F.S.B.D.T.

Date première adhésion :

Être à jour de cotisation.

Affixe :

Date d'obtention :

- *Joindre une copie de votre carte d'éleveur délivré par la S.C.C*

Race(s) élevée(s) :

SIRET n° oui/non

Nombre de reproducteurs :

Mâles :

Femelles :

Je m'engage à respecter la présente charte d'élevage du C.F.S.B.D.T. L'engagement prend effet après l'approbation par le comité.

Fait à.....le

Signature du demandeur

NB : le dossier et les pièces justificatives sont à envoyer au siège du club.